

# Anti-UV 8630LC

## pour stabilisation des couleurs

L' **Anti-UV 8630LC** est un additif qui améliore la résistance à la lumière des pièces en matière plastique.

Que ce soit par l'impact direct ou indirect des radiations ultraviolettes, la décoloration se produit indéniablement. La résistance à la lumière des pièces en plastique dépend de différents paramètres: propriété du colorant lui-même, matière plastique, source et période d'exposition.

L'utilisation de l' **Anti-UV 8630LC** permet une augmentation significative à la résistance à la lumière de 1 à 3 points sur l'échelle de gris (\*).

### Matières

La plupart des plastiques.

### Avantages

Prolonge la durée de vie de la pièce.

Adapté pour les **Teintures GTC** (notice technique n° 20 CO 12) et les **Teintures GTD** (notice technique n° 20 CO 37).

Traitement assuré pendant le procédé de teinture.

### Conditionnement

L'**Anti-UV 8630 LC** se présente sous forme liquide, conditionné dans un jerrican en plastique de 1 litre avec bouchon doseur.

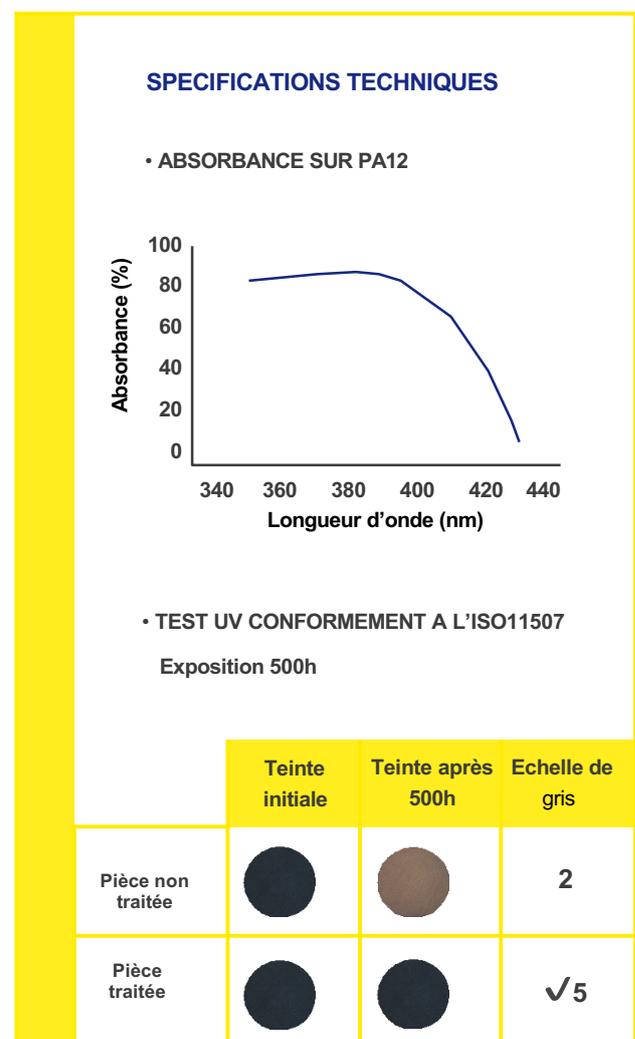
### Stockage

1 an dans son emballage d'origine dans des conditions habituelles de stockage, à l'abri de la lumière.

## MODE D'EMPLOI

La mise en œuvre est très simple et ne nécessite aucun traitement supplémentaire. Elle se fait simultanément avec l'opération de teinture.

Ajouter **5 ml à 10 ml** d' **Anti-UV 8630LC** dans **1 litre** de bain de teinture prêt-à-l'emploi. Teindre selon les conditions habituelles.



\*: Sur l'échelle gris, la résistance à la lumière est évaluée entre 1-5. (1 : médiocre, 5 : excellent)